

Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com

CVR No. DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	6044-2-A	Page 1 sur 15
Nom du produit	Rugby 20 CS	
		Révision : Octobre 2020
Fiche de données de sécurité conforme à la réglementation de l'UE 1907/2006 tel qu'amendé Se substitue à la fiche de Août 2018		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Rugby 20 CS

Révision : les sections contenant une révision ou de nouvelles informations sont marquées d'un .

♣ SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de

la substance ou du mélange et

utilisations déconseillées Peut être utilisé uniquement comme insecticide.

1.3. Renseignements concernant le

fournisseur de la fiche de données de Thyborønvej 78

sécurité

FMC Agricultural Solutions A/S

Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre

Danemark

SDS.Ronland@fmc.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Urgences médicales

 Belgique
 +32 70 245 245

 Canada
 +1 800 / 331 3148

 France
 +33 (0) 1 45 42 59 59

 Luxembourg
 +352 8002 5500

Tous les autres pays+1 651 / 632 6793 (PCV)

Pour les urgences liées à des incendies,

fuites, déversements ou autres

♣ SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du

mélange

Toxicité orale aiguë : catégorie 4 (H302)

Dangers pour le milieu aquatique, aigus : catégorie 1 (H400)

chroniques : catégorie 1 (H410)

Classification OMS Classe II : modérément dangereux

Dangers pour la santé L'ingrédient actif appelé cadusafos est un poison (inhibiteur de la

cholinestérase). Il pénètre rapidement l'organisme au contact de toutes

les surfaces cutanées et des yeux.

Des expositions répétées aux inhibiteurs du cholinestérase tels que le



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com CVR No. DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	6044-2-A	Page 2 sur 15
Nom du produit	Rugby 20 CS	
		Octobre 2020

cadusafos peuvent, sans avertissement, provoquer une sensibilité

accrue aux doses de tout inhibiteur du cholinestérase.

Dangers pour l'environnement Le produit est très toxique pour les organismes aquatiques.

2.2. Éléments d'étiquetage

Selon le règlement UE 1272/2008 tel qu'amendé

Identificateur de produit Rugby 20 CS

Contient du cadusafos

Pictogrammes de danger (GHS07, GHS09)





Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

néfastes à long terme.

Mention de danger supplémentaire

santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

P301+P312 EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un

médecin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu et le récipient comme un déchet dangereux.

définissent les produits PBT ou vPvB.

♣ SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

danger.

Substance active

Cadusafos Contenu: 21% en masse



Irritation oculaire 2 (H319)

Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com CVR No. DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	6044-2-A	Page 3 sur 15
Nom du produit	Rugby 20 CS	Octobre 2020

Nom ISO/Nom UE Cadusafos N° CE (N° EINECS) Aucun N° index UE Aucun Masse moléculaire 270,39 Classification du composant Toxicité orale aiguë : Catégorie 2 (H300) Toxicité cutanée aiguë: Catégorie 1 (H310) Toxicité aiguë par inhalation: Catégorie 1 (H330) Dangers pour le milieu aquatique, aigus: catégorie 1 (H400), facteur M 100 chroniques : catégorie 1 (H410), facteur M 1000 N° CE N° CAS Classification Contenu Ingrédient à déclaration (% en masse) obligatoire

5

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

Condensat de formaldéhyde-acide

naphtalènesulfonique, sel de sodium

4.1. Description des premiers secours

Inhalation En cas de gêne, retirer immédiatement de l'exposition. Cas légers : maintenir la victime sous surveillance. Consulter immédiatement un

9084-06-4

médecin si des symptômes apparaissent. Cas graves : consulter immédiatement un médecin ou appeler une ambulance.

Aucun

Rincer la peau à l'eau. Laver à l'eau et au savon. Consulter un

médecin si des symptômes se développent.

d'une solution de lavage oculaire, en ouvrant occasionnellement les paupières, jusqu'à ce que toute trace de produit chimique ait disparu. S'il y a lieu, retirer les lentilles de contact après quelques minutes, puis rincer à nouveau. Consulter un médecin si l'irritation se

développe.

Provoquer le vomissement seulement si :

1. une quantité importante (plus d'une bouchée) a été ingérée

2. le patient est totalement conscient

3. l'aide médicale n'est pas facilement joignable

4. l'ingestion a eu lieu moins d'1 heure avant

Laisser le patient provoquer le vomissement en touchant le fond de sa gorge avec un doigt. En cas de vomissement, s'assurer que les vomissures ne pénètrent pas les voies aériennes. Laissez la victime se

rincer la bouche et boire à nouveau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes de l'inhibition du cholinestérase : nausées, céphalées, vomissements, crampes, faiblesse, vision trouble, pupilles rétrécies, oppression dans la poitrine, difficulté respiratoire, nervosité,



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com CVR No. DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	6044-2-A	Page 4 sur 15
Nom du produit	Rugby 20 CS	0 . 1 . 2020
		Octobre 2020

transpiration, écoulement oculaire, apparition de bave ou de mousse dans la bouche et le nez, spasmes musculaires et coma.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si certains signes d'inhibition du cholinestérase surviennent, contacter immédiatement un médecin, une clinique ou un hôpital. Expliquer que la victime a été exposée au **cadusafos**, un insecticide organophosphorique. Décrire son état et l'importance de l'exposition. Éloigner immédiatement la victime de la zone où le produit est présent.

Dans un cadre industriel, le sulfate d'atropine est un antidote qui devrait être disponible sur le lieu de travail.

Il peut se révéler utile de communiquer cette fiche technique de sécurité au médecin.

Notes au médecin

Le **cadusafos** est un inhibiteur du cholinestérase qui affecte les systèmes nerveux central et périphérique et induit une dépression respiratoire.

Inhibition de la cholinestérase – traitement

On trouve sur Internet de nombreuses informations sur l'inhibition de l'(acétyl)cholinestérase par des insecticides organophoshoriques et sur son traitement.

Des procédures de décontamination telles que le lavage du corps entier, le lavage gastrique, et l'administration de charbon activé sont souvent nécessaires.

Antidote: Si les symptômes sont présents (cf. 4.2.), administrer à fortes doses du sulfate d'atropine, qui est souvent un antidote salvateur, à la dose de DEUX à QUATRE mg par voie intraveineuse ou intramusculaire aussi rapidement que possible. Répéter toutes les 5 à 10 min jusqu'à ce que les signes d'atropinisation apparaissent, et maintenir l'atropinisation complète jusqu'à ce que tout l'organophosphoré soit métabolisé.

Le chlorure d'obidoxime (Toxogonin), ou le chlorure de pralidoxime (2-PAM), peuvent être administrés comme suppléments, mais ne peuvent se substituer au sulfate d'atropine. Le traitement à l'oxime doit être poursuivi tant que le traitement au sulfate d'atropine continue.

Dès les premiers signes d'œdème pulmonaire, administrer de l'oxygène et traiter les symptômes.

Une rechute peut survenir après une amélioration. SURVEILLER ÉTROITEMENT LA PERSONNE EXPOSÉE PENDANT 48 HEURES AU MOINS, SELON L'IMPORTANCE DE L'EMPOISONNEMENT.



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com CVR No. DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	6044-2-A	Page 5 sur 15
Nom du produit	Rugby 20 CS	0 . 1 . 2020
		Octobre 2020

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Produit chimique sec ou dioxyde de carbone pour feux de faible importance, eau pulvérisée ou mousse pour feux importants. Éviter les tuyaux projetant de l'eau à forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les produits de dégradation essentiels sont des composés volatils, malodorants, toxiques, irritants et inflammables tels que l'hydrogène sulfuré, les mercaptans d'alkyle, les sulfures de dialkyles, le dioxyde de soufre, le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, les oxydes d'azote et le pentoxyde de phosphore.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Approcher le feu contre le vent pour éviter tout contact avec des vapeurs dangereuses et des produits de décomposition toxiques. Lutter contre le feu depuis un emplacement protégé ou à distance maximale. Endiguer la zone pour prévenir tout écoulement d'eau. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome ainsi qu'une tenue de protection.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Il est recommandé de disposer d'un plan préétabli pour la gestion des déversements. Des réservoirs vides et hermétiques doivent être mis à disposition pour recueillir les éventuels déversements.

En cas de déversement important (impliquant au moins 10 tonnes du produit) :

- $1.\ utiliser$ un équipement de protection individuel ; voir section 8
- 2. composer le numéro de téléphone d'urgence ; voir la section 1
- 3. alerter les autorités.

Observer toutes les précautions de sécurité lors du nettoyage d'un déversement. Utiliser un équipement de protection individuel. Selon l'ampleur du déversement, il conviendra éventuellement de porter un appareil respiratoire, un masque filtrant ou une protection oculaire, des vêtements résistants aux produits chimiques, des gants et des bottes.

Arrêter la source du déversement immédiatement, s'il est possible de le faire en toute sécurité. Garder les personnes non protégées loin de la zone de déversement. Éviter et réduire autant que possible la formation des vapeurs et de brouillard.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir le déversement pour prévenir toute contamination supplémentaire de la surface, du sol ou de l'eau. Les eaux de lavage ne doivent pas pénétrer dans les canalisations des eaux de surface. Tout déversement non contrôlé dans un cours d'eau doit être signalé à l'autorité réglementaire compétente.



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com CVR No. DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	6044-2-A	Page 6 sur 15
Nom du produit	Rugby 20 CS	
		Octobre 2020

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Il est recommandé d'envisager des moyens d'empêcher les effets néfastes des déversements, par exemple en formant une digue ou en comblant les surfaces. Voir SGH (Annexe 4, Section 6).

Si nécessaire, les canalisations des eaux de surface doivent être couvertes. Les déversements peu importants sur le sol ou une autre surface imperméable doivent être éliminés à l'aide d'un matériau absorbant de type liant universel, chaux hydratée, terre à foulon ou d'autres argiles absorbantes. Placer les absorbants contaminés dans des conteneurs adaptés. Nettoyer la zone en utilisant beaucoup d'eau et de la soude caustique. Absorber le liquide de lavage à l'aide d'un matériau absorbant et le placer dans des conteneurs adaptés. Les conteneurs utilisés doivent être correctement fermés et étiquetés.

Les déversements importants absorbés par le sol doivent en être extirpés et transférés dans des conteneurs appropriés.

Les déversements dans l'eau doivent être contenus autant que possible en isolant l'eau contaminée. L'eau contaminée doit être recueillie et retirée pour traitement ou élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir sous-section 8.2 concernant la protection individuelle. Voir section 13 concernant l'élimination.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact corporel avec ce produit, si possible en utilisant des systèmes fermés avec commande à distance. La substance doit être manipulée par des moyens mécaniques autant que possible. Un dispositif d'aération approprié ou une ventilation d'évacuation locale doit être installé(e). Les gaz d'échappement doivent être filtrés ou traités. En ce qui concerne la protection individuelle dans ce type de situation, voir section 8.

Pour d'informations concernant son utilisation en tant que pesticide, consulter au préalable les mises en garde et les mesures de protection individuelle sur l'étiquette agréée de l'emballage ou prendre connaissance des autres directives ou politiques officielles en vigueur. Si ces dernières n'y sont pas mentionnées, voir section 8.

Tenir toutes les personnes non protégées et les enfants à l'écart de la zone de travail.

Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Les laver soigneusement après la manipulation. Avant de retirer les gants, les laver avec de l'eau et du savon. Une fois le travail terminé, retirer tous les vêtements et chaussures de travail. Se doucher à l'eau et au savon. Porter uniquement des vêtements propres en quittant le lieu de



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com CVR No. DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	6044-2-A	Page 7 sur 15
Nom du produit	Rugby 20 CS	0 . 1 . 2020
		Octobre 2020

travail. Laver les vêtements et l'équipement de protection avec de l'eau et du savon après chaque utilisation.

Ne pas déverser dans l'environnement. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de lavage de l'équipement. Recueillir tous les déchets et résidus issus du nettoyage de l'équipement, etc., et les éliminer suivant la procédure en vigueur pour les déchets dangereux. Voir section 13 concernant l'élimination.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage en entrepôt.

Conserver ce produit dans des conteneurs étiquetés et fermés. L'espace de stockage doit être constitué de matériaux non combustibles, être fermé, sec, aéré, comporter un sol imperméable et ne pas être accessible aux personnes non autorisées ni aux enfants. L'affichage d'un panneau d'avertissement indiquant «POISON » est recommandé. La salle doit uniquement être utilisée pour le stockage de produits chimiques II ne faut pas y introduire d boissons, d'aliments, de fourrages ni de graines. Une station de lavage des mains doit être mise à disposition.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit est enregistré en tant que pesticide et ne peut être utilisé que dans le cadre des applications pour lesquelles il a été enregistré et selon l'étiquette approuvée par les autorités réglementaires.

* SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

		Année	
Cadusafos	ACGIH (USA) TLV	2015	Non établi; BEI
	OSHA (USA) PEL	2015	Non établi
	EU, 2000/39/EC	2017	Non établi
	tel qu'amendé		
	Allemagne, MAK	2014	Non établi; BAT
	HSE (UK) WEL	2011	Non établi

Toutefois, des valeurs limites d'exposition personnelle définies par les réglementations locales peuvent exister, auquel cas elles doivent être respectées.

Méthodes de surveillance

Les personnes qui utilisent ce produit pendant une période plus prolongée doivent subir des examens sanguins réguliers pour vérifier leur taux de cholinestérase. Si le niveau de cholinestérase passe sous un seuil critique, interrompre toute exposition au produit jusqu'à ce que les résultats des examens sanguins indiquent que le niveau de cholinestérase est revenu à la normale.



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com CVR No. DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	6044-2-A	Page 8 sur 15
Nom du produit	Rugby 20 CS	
		Octobre 2020

Octobre 2020

Cadusafos

DNEL Non établi

L'EFSA a établi un AOEL de 0,001 mg/kg de poids corporel/jour

 $0.8 \mu g/l$

8.2. Contrôles de l'exposition

PNEC, milieu aquatique

Lorsque ce produit est utilisé dans un système fermé, le port d'un équipement de protection individuel n'est pas requis. L'équipement décrit ci-après est destiné à d'autres situations, lorsque le recours à un système fermé n'est pas possible ou lorsqu'il est nécessaire d'ouvrir l'appareil. Envisager le besoin de sécuriser l'équipement ou le circuit de tuyauterie avant d'ouvrir.

Les précautions ci-dessous sont initialement destinées à la manipulation du produit pur et à la préparation de la solution à vaporiser, mais peuvent également s'appliquer lors de la vaporisation.

En cas d'exposition accidentelle élevée, une protection personnelle maximale peut être nécessaire, comme un masque respiratoire, un masque facial, des combinaisons résistant aux produits chimiques.



Protection respiratoire

Il est peu probable que le produit présente un risque d'exposition par voie aérienne lors d'une manipulation normale, mais en cas de dégagement produisant une vapeur ou une brume importante, les employés devraient porter un équipement de protection respiratoire avec un filtre de type universel comprenant un filtre à particules.



Gants de protection

Porter des gants résistants aux produits chimiques, par exemple en tissu stratifié, en caoutchouc butyle ou en caoutchouc nitrile. Le temps de décomposition de ces matériaux pour ce produit est inconnu, mais on s'attend à ce qu'ils donnent une protection adéquate.



Protection oculaire ...

Porter des lunettes de sécurité. Il est recommandé de mettre une douche oculaire à disposition sur les lieux de travail présentant un risque de contact avec les yeux.



Autres protections ...

Porter des vêtements résistant aux produits chimiques afin d'éviter tout contact avec la peau selon l'ampleur de l'exposition. Dans la plupart des situations de travail normales où l'exposition à cette substance ne peut pas être évitée pendant une durée limitée, le port d'un pantalon imperméable et d'un tablier fabriqué à base de tissu résistant aux produits chimiques ou d'une combinaison en polyéthylène (PE) est suffisant. Les combinaisons en PE doivent être éliminées après utilisation en cas de contamination. En cas d'exposition considérable ou prolongée, des combinaisons en tissu stratifié imperméable peuvent être nécessaires.

♣ SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com CVR No. DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	6044-2-A	Page 9 sur 15
Nom du produit	Rugby 20 CS	
		Octobre 2020

État physique Liquide (suspension) Couleur Vert Odeur Légère, mercaptanique Point de fusion/point de congélation Non déterminé Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition Non déterminé Inflammabilité Inflammable Limites inférieure et supérieure d'explosion Non déterminées Point d'éclair 89 - 92°C (Tag coupe fermé) Température d'auto-inflammation Cadusafos : 270°C Température de décomposition Non déterminée pH 7.4 - 7.9Viscosité cinématique..... Non déterminée Solubilité Le produit est dispersible dans l'eau Solubilité du **cadusafos** à 25°C dans : méthanol > 250 g/kgheptane 125 g/kg eau 245 mg/l Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Cadusafos : $\log K_{ow} = 3,85 \text{ à } 20^{\circ}\text{C} \text{ et pH } 5,5$: 1,2 x 10⁻⁵ Pa à 25°C Pression de vapeur Cadusafos Densité et/ou densité relative Densité relative : 1.05 - 1.07Densité de vapeur relative Non déterminée Caractéristiques des particules Sans objet (liquide) 9.2. Autres informations Aucune autre information pertinente n'est disponible. SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ 10.1. **Réactivité** À notre connaissance, ce produit n'enregistre aucune réactivité particulière. 10.2. Stabilité chimique Le produit (cadusafos) peut se décomposer rapidement sous l'effet de la chaleur, ce qui risque de provoquer une explosion. Il est recommandé de ne jamais chauffer le produit. Le chauffage local direct comme le chauffage électrique ou à la vapeur doit être évité. La décomposition est dépendante du temps et de la température en raison de réactions autocatalytiques et de réactions exothermiques qui s'autoaccélèrent. Elles entraînent des réarrangements et des polymérisations qui dégagent des composés volatiles malodorants et inflammables comme le sulfure de diméthyle et les mercaptans d'alkyles. 10.3. Possibilité de réactions dangereuses Aucune connue. 10.4. Conditions à éviter Le chauffage du produit peut générer des vapeurs nocives et irritantes. 10.5. Matières incompatibles Alkalis forts et composés oxydants forts. Ce produit peut être corrosif



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com CVR No. DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	6044-2-A	Page 10 sur 15
Nom du produit	Rugby 20 CS	Octobre 2020

pour le métal (mais ne répond pas aux critères de classification).

10.6. **Produits de décomposition**

♣ SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

♣ SE	* SECTION II : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES				
11.1.	. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règelement (CE) n° 1272/2008		* = Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
	<u>Produit</u>				
	Toxicité aiguë		Ce produit est nocif en cas d'ingestion. La toxicité aiguë du produit est mesurée comme suit :		
	Voie(s) de pénétration	- ingestion	DL ₅₀ , voie orale, rat : 1 079 mg/kg		
		- peau	DL ₅₀ , voie cutanée, rat : > 5 000 mg/kg *		
		- inhalation	CL_{50} , inhalation, rat : > 3,87 mg/l/4 h *		
	Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire		Peut être légèrement irritant pour la peau. *		
			Peut être légèrement irritant pour les yeux. *		
			Non sensibilisant pour la peau. *		
			Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être mutagène. *		
			Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être carcinogène. *		
			Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour avoir des effets néfastes sur la reproduction. *		
			À notre connaissance, aucun effet spécifique après une exposition unique n'a été observé. *		
			Les éléments suivants ont été mesurés pour la substance active cadusafos : Organe ciblé : système nerveux (inhibition de la cholinestérase) DSENO : 0,067 mg/kg de poids corporel/jour lors d'une étude de 90 jours sur le rat. À des niveaux d'exposition plus élevés, une inhibition		

Cadusafos

Danger par aspiration

Ce produit contient du **cadusafos microencapsulé**. La toxicité du cadusafos encapsulé est inférieure à celle du cadusafos lui-même. Il ne se rapproche de la toxicité du cadusafos que dans les cas où les actions de broyage

du cholinestérase dans les globules rouges a été constatée.

Le produit ne présente pas un risque de pneumonie par aspiration. *



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com CVR No. DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	6044-2-A	Page 11 sur 15
Nom du produit	Rugby 20 CS	
		Octobre 2020

cassent les capsules, libérant ainsi la substance active.

Toxicocinétique, métabolisme et Après l'administration orale, le cadusafos est rapidement absorbé et

distribution éliminé. Il est largement diffusé dans le corps et presque

complètement métabolisé. Il n'y a aucune preuve d'accumulation.

Toxicité aiguë La substance est très toxique. La toxicité aiguë est mesurée comme

suit:

Voie(s) de pénétration - ingestion DL₅₀, voie orale, rat (femelle) : 30,1 mg/kg

- peau DL_{50} , voie cutanée, rat (femelle) : 10,7 mg/kg - inhalation CL_{50} , inhalation rat (femelle) : 0,026 mg/l/4 h

Corrosion cutanée/irritation cutanée None irritant pour la peau. *

Lésions oculaires graves/irritation

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Non sensibilisant pour la peau. *

Condensat de formaldéhyde-acide naphtalènesulfonique, sel de sodium

Toxicité aiguë La substance n'est pas considérée nocive par les expositions uniques.

*

Corrosion cutanée/irritation cutanée Peut être légèrement irritant pour la peau. *

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire Irritant pour les yeux.

STOT – exposition unique L'inhalation de poussière peut provoquer une irritation des voies

respiratoires. Il n'est pas clair si les critères de classification sont

remplis.

11.2. **Informations sur les autres dangers** Aucune autre information pertinente n'est disponible.

♣ SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. **Toxicité** Le produit est très toxique pour les organismes aquatiques et les

insectes. Il est toxique pour les oiseaux.

La ecotoxicité de la substance active **cadusafos** est mésurée comme suit :

- Poissons Truit arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss) 96-h CL₅₀: 0,13 mg/l

95-jours CSEO : 5,2 µg/l

21-jours CSEO: 0,231 µg/l

- Algues Algues vertes (Scenedesmus subspicatus) 72-h CE_{r, 50}: 5,7 mg/l

- Oiseaux Colin de Virginie (*Colinus virginianus*) LD₅₀: 16,1 mg/kg



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com CVR No. DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	6044-2-A	Page 12 sur 15
Nom du produit	Rugby 20 CS	
		Octobre 2020

Abeilles mellifères (Apis mellifera) - Insectes DL₅₀, voie orale : 2,07 µg/abeille DL₅₀, locale: 1,80 μg/abeille 12.2. Persistance et dégradabilité Le cadusafos n'est pas facilement biodégradable. Il subit une dégradation lentement dans l'environnement et dans les usines de traitement des eaux usées. Les taux de dégradation primaire dans le sol varient avec les circonstances, de quelques semaines à deux mois. Le produit contient de petites quantités d'autres composants non immédiatement biodégradables, lesquels peuvent ne pas être dégradables dans les usines de traitement des eaux usées. 12.3. Potentiel de bioaccumulation Voir section 9 concernant le coefficient de partage octanol-eau. La matière active cadusafos ne devrait pas se bioaccumuler, mais elle est rapidement dégradée et excrétée. Le facteur de bioconcentration (FBC) a été mesuré à 220 pour le poisson entier. 12.4. Mobilité dans le sol Le **cadusafos** ne devrait pas être mobil dans le sol. 12.5. Résultats des évaluations PBT et Aucun des ingrédients ne répond aux critères qui définissent les vPvB produits PBT ou vPvB. 12.6. Propriétés perturbant le système Aucun des ingrédients ne sont pas connues pour avoir des propriétés endocrinien de perturbation endocrinienne. 12.7. Autres effets néfastes Aucun autre effet dangereux pour l'environnement n'est connu.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1.	Méthodes de traitement des déchets	Les quantités de substances restantes et les emballages vides, mais	
		sales, doivent être considérés comme des déchets dangereux.	

L'élimination des déchets et des emballages doit toujours s'effectuer conformément à l'ensemble des réglementations locales en vigueur.

possibilités de réutilisation ou de retraitement doivent être envisagées en premier lieu. Si cela n'est pas possible, la substance peut être éliminée par acheminement vers une usine agréée de destruction de produits chimiques ou par incinération contrôlée avec épuration des

fumées.

Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires, les aliments pour animaux ou le grain lors du stockage ou de l'élimination. Ne pas déverser dans les réseaux d'égouts.

Élimination des emballages Il est recommandé d'envisager les méthodes d'élimination possibles dans l'ordre suivant :

1. La réutilisation ou le recyclage doivent être envisagés en premier



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com

CVR No. DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	6044-2-A	Page 13 sur 15
Nom du produit	Rugby 20 CS	
		Octobre 2020

lieu. La réutilisation est interdite sauf par le titulaire de l'homologation. S'ils sont proposés pour le recyclage, les conteneurs doivent être vidés et faire l'objet d'un triple rinçage (ou équivalent). Ne pas déverser l'eau de rinçage dans les réseaux d'égouts.

- 2. Une incinération contrôlée avec épuration des fumées est possible pour les matériaux d'emballage combustibles.
- 3. La livraison des emballages à un service agréé pour l'élimination des déchets dangereux.
- 4. L'élimination dans une décharge ou l'incinération à ciel ouvert ne doivent constituer que des solutions de dernier recours. En cas d'élimination dans une décharge, les conteneurs doivent être entièrement vidés, rincés et perforés afin de les rendre inutilisables. En cas d'incinération, se tenir à l'écart de la fumée.

♣ SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classification ADR/RID/IMDG/IATA/ICAO

14.1. Numéro ONU 3082 14.2. Nom d'expédition des Nations Unies Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (cadusafos) Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (cadusafos) 14.3. Classe(s) de danger pour le 9 transport 14.4. Groupe d'emballage Ш 14.5. Dangers pour l'environnement .. Polluant marin Marine pollutant 14.6. Précautions particulières à prendre Éviter tout contact inutile avec le produit. Une mauvaise utilisation par l'utilisateur peut endommager la santé. Ne pas déverser dans l'environnement. 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Le produit ne doit pas être transporté en vrac par bateau.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso (Directive 2012/18/UE) : dangereux pour l'environnement.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise pour ce produit.



FMC Agricultural Solutions A/S Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com CVR No. DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	6044-2-A	Page 14 sur 15
Nom du produit	Rugby 20 CS	
		Octobre 2020

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS		
Modifications appropriées de la fiche		
de données de sécurité	Correction	ns mineures uniquement
de données de securite	Corrections mineures uniquement.	
Liste des abréviations	ACGIH	American Conference of Governmental Industrial
	AOEL	Hygienists Accordable Operator Evenesima Level
	AUEL	Acceptable Operator Exposure Level
	DAT	(niveau d'exposition acceptable de l'opérateur)
	BAT BEI	Biologische Arbeitsstoff-Toleranzwert
	DEI	Biological Exposure Index
	CAS	(indice d'exposition biologique) Chemical Abstracts Service
	CAS	(numéro de registre de la substance)
	CS	Capsule Suspension (suspension des capsules)
	DNEL	Derived No Effect Level (dose dérivée sans effet)
	CE	Communauté Européenne
	CE_{50}	Concentration d'effet 50 %
	$CE_{r,50}$	Concentration d'effet 50 % basée sur la croissance
	CL_{50}	Concentration létale 50 %
	CSEO	Concentration Sans Effet Observable
	DL_{50}	Dose létale 50 %
	DSENO	Dose Sans Effet Nocif Observable
	EFSA	European Food Safety Authority
		(Autorité Européenne de Sécurité Alimentaire)
	EINECS	European INventory of Existing Commercial Chemical
		Substances (inventaire européen des substances chimiques
		existantes)
	GHS	Globally Harmonized classification and labelling System of
		chemicals (système général harmonisé de classification et
		d'étiquetage des produits chimiques), septième édition
		révisée en 2017
	HSE	Health and Safety Executive, UK
	ISO	International Organisation for Standardization
	HIDAG	(organisation internationale pour la standardisation)
	IUPAC	International Union of Pure and Applied Chemistry
	MATZ	(Union internationale de la chimie pure et appliquée)
	MAK	Maximale Arbeitspaltz-Konzentration Not otherwise specified
	n.o.s. n.s.a.	Non spécifié par ailleurs
	OMI	Organisation Maritime Internationale
	OMS	Organisation Mondiale de la Santé
	OSHA	Occupational Safety and Health Administration
	PBT	Persistent, Bioaccumulative, Toxic
	121	(rémanent, bioaccumulatif, toxique)
	PCV	Paiement Contre Vérification
	PEL	Personal Exposure Limit
	PNEC	Predicted No Effect Concentration
		(concentration prédite sans effet)
	Dog	Páglamantation

Reg.

Réglementation



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com CVR No. DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	6044-2-A	Page 15 sur 15
Nom du produit	Rugby 20 CS	Octobre 2020

	SGH STOT TLV TWA vPvB	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques Specific Target Organ Toxicity (toxicité spécifique d'organe cible) Threshold Limit Value Time Weighted Average very Persistent, very Bioaccumulative (très rémanent, très bioaccumulatif) Workplace Exposure Limit
Références	Les données mesurées sur le produit sont des données d'entreprise no publiées. Les données sur les ingrédients sont disponibles dans la littérature officielle et sont accessibles depuis plusieurs emplacement.	
Méthode utilisée pour la classification	Toxicité orale aiguë : données mesurées Dangers pour le milieu aquatique : méthode de calcul	
Mentions de danger utilisées	H300 H302 H310 H319 H330 H400 H410	Mortel en cas d'ingestion. Nocif en cas d'ingestion. Mortel par contact cutané. Provoque une sévère irritation des yeux. Mortel par inhalation. Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
Conseils sur la formation	Ce produit doit être utilisé uniquement par des personnes qui connaissent ses propriétés dangereuses et qui ont été formées aux mesures de sécurité requises.	

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont jugées fiables et précises mais l'utilisation du produit peut varier et des situations non prévues par FMC Corporation peuvent exister. L'utilisateur de ce produit doit vérifier la validité de ces informations dans les circonstances spécifiques dans lesquelles il compte l'utiliser.

Préparé par FMC Agricultural Solutions A/S / GHB